

Syndicat CFTC

Un syndicat au service de tous les tramainots

11 mars 2003

LA CFTC SIGNE 2 ACCORDS LES PRIMES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

C'EST L'ABOUTISSEMENT DE LA LUTTE MENEÉ PAR LES SYNDICATS CFTC et SUD. RAPPEL DE NOTRE CAHIER REVENDICATIF DÉPOSÉ PAR UN NOUVEAU PRAAVIS DE GREVE TOUS LES WE DEPUIS JUIN 2002.

- Création d'une prime **samedi pour tous**.
- Aller vers le doublement de la **prime dimanche payée ou récupérée**.
- Création de la catégorie « **Grands voltigeurs** » avec prime de fonction.
- L'amélioration des conditions de travail pour les voltigeurs.
- Maintien de la titularisation et augmentation du nombre de places titulaires et HR.
- Règlement de toutes les injustices sociales.

Les syndicats CFTC et SUD ont été massivement suivis lors des 2 actions de grève:

- Grève reconductible du 30 septembre (jour de l'application du projet voté par FO et CGT) au 10 octobre 2002 **avec des pointes de 80 % de grévistes** dans le secteur conducteurs Grande Bretagne).
- La grève des WE qui a duré de la fin juin 2002 au 3 janvier 2003

PRIME SAMEDI POUR LES CONDUCTEURS:

Une prime spécifique d'un montant de 7,62 Euros est créée pour tous les conducteurs urbains et interurbains.

La revendication CFTC - SUD était une prime samedi pour tous, la DG ne l'a accordée qu'aux conducteurs car pour la DG c'est la seule catégorie qui subit une aggravation des conditions de travail le samedi. (avec moins de temps parcours donc davantage de courses, et de nombreuses équipes disponibles).

Pour CFTC et SUD l'essentiel était de créer cette prime, ensuite tout reste possible.

PRIME DIMANCHE POUR TOUS LES AGENTS

*Le montant de la prime dimanche est portée à **45 Euros ou 4h30 à récupérer**.*

Les 2 syndicats SUD et CFTC signeront cet accord sur les primes car nous sommes à l'origine de cette revendication, nous sommes satisfaits de voir que d'autres syndicats nous aient rejoint à la signature.

PRIME POUR LES GRANDS VOLTIGEURS (80 euros)

La prime de fonction sera en vigueur dès le 30 juin, **CFTC et SUD** ont été les seuls syndicats à la revendiquer pour les voltigeurs qui faisaient de la grande voltige sans être reconnus ni dédommagés.

PROJET D'ACCORD SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL VOTE MAJORITAIREMENT AU CE DU 7 MARS

A 2 reprises en CE et une fois au CHSCT les syndicats **CGT et FO** avaient voté pour le projet appliqué le 30 septembre 2002. Ces conditions de travail ne correspondaient pas du tout à l'attente des conducteurs et nous allions tout droit vers la mort de la titularisation.

Nous avons obtenu grâce à la lutte un nouveau projet qui correspond à l'attente des conducteurs ce projet a été voté majoritairement : **5 voix « POUR » 1 « abstention » 0 « CONTRE »**

La **CFTC** a émis une réserve sur l'article 14-2.

La **CFTC** s'engage à être aux côtés des conducteurs titulaires dans le cas ou **en septembre 2004**, la DG tenterait de réintégrer une deuxième équipe à amplitude sur les 3 lignes de « Grande Bretagne » concernées par cet article.

DERNIERES MODIFICATIONS APPORTEES PAR SUD et CFTC :

- ◆ Réintégration des équipes de file matin sur les lignes 46 – 52 et 65, récupération 4h30 le samedi, alors que nous étions à 4 h lors des négociations du 28 janvier.

RAPPEL DES AUTRES GRANDES LIGNES DU PROJET :

- ◆ Augmentation du nombre de titulaires de ligne de **517 places environ à 641**.
- ◆ Repos dimanches et repos fériés programmés sur les **roulements 11 semaines** en vacances.
- ◆ Titularisation automatique après chaque départ, les places des préretraités seront affichées à raison de 1 titulaire pour 2 préretraités sur la même ligne, les places des titulaires en longue maladie seront affichées en provisoire.
- ◆ Augmentation du nombre de places sur le roulement **HR** De 22 à 39 dont 18 au « GIAT »
- ◆ Création de **17 places titulaires multilignes 26 semaines**.
- ◆ 21 embauches supplémentaires.

Bilan de ces opérations : le nombre de voltigeurs passe de 320 à (138 + 20 grands voltigeurs).

LES TRAMINOTS NE COMPRENNENT PLUS LA CGT

QUAND C'EST « MAUVAIS » la CGT est « POUR » et signe l'accord

- ◆ L'intéressement sans garantie minimum résultat : **0 €uros pour 2001**
- ◆ Le DPM **moins 380 €uros** / an et par maîtrise
- ◆ Le projet sur les conditions de travail appliqué depuis le 30 septembre 2002

QUAND C'EST « BON » la CGT est « CONTRE »

- ◆ L'augmentation de la prime dimanche.
- ◆ La création de la prime samedi
- ◆ La prime de fonction « Grands voltigeurs »
- ◆ L'amélioration des conditions de travail des voltigeurs avec garantie et augmentation du nombre de titulaires.
- ◆ L'amélioration des congés d'été pour les conducteurs.
- ◆ Le don d'ordinateur pour tous les salariés.